

# Panorama du mécénat des entreprises du CAC 40

2013

# Préambule

## Objectifs

- ❖ Fidèle à sa mission d'**observatoire**, Admical assure une veille permanente sur les **grandes tendances du mécénat** en publiant tous les deux ans les résultats de l'enquête Admical-CSA. Pour répondre parallèlement aux préoccupations des acteurs du mécénat concernant des **thématiques ciblées**, Admical met également en œuvre des études comparatives.
- ❖ Afin de cerner l'évolution des politiques de mécénat des groupes du CAC 40, Admical met à jour annuellement depuis 2012 un **Panorama du mécénat des entreprises du CAC 40** pour d'avoir une vision aussi globale que possible du mécénat de chacun de ces groupes – que les actions soient réalisées directement par la société mère ou par l'une de ses filiales ou par l'intermédiaire de structures dédiées. L'objectif est de **repérer et comparer les principales tendances et caractéristiques de fonctionnement de la politique de mécénat des entreprises du CAC 40** concernant :
  - le périmètre d'action,
  - les budgets engagés,
  - les modes d'intervention,
  - la typologie des soutiens accordés,
  - les modes de gestion,
  - la communication,
  - la proximité avec la politique RSE,
  - l'intégration du mécénat dans la stratégie du groupe,...

# Préambule

## Méthodologie

### Structures observées

- Les recherches ont porté sur toutes les entreprises entrant dans la composition de l'indice CAC 40 au 1<sup>er</sup> octobre 2013.
- Seules 38 entreprises font l'objet d'un développement, les groupes Danone et Vallourec ayant refusé d'apparaître.
- Les conclusions de cette étude portent, selon les thèmes abordés et en fonction des informations disponibles, sur 38 entreprises ou moins.
- Le périmètre pris en compte au sein de chaque groupe varie en fonction de la manière dont chaque entreprise souhaite communiquer et selon ces méthodes de *reporting*. Les filiales/entités ne sont donc pas systématiquement incluses dans le périmètre de l'étude.

### Le recueil d'informations

Les données ayant permis de réaliser cette étude ont été recueillies à partir de sources publiques (sites Internet, rapports, brochures...), des bases de données Admical et d'échanges avec les personnes en charge du mécénat au sein des groupes du CAC 40.

### L'exploitation

Admical a analysé, comparé et mis en perspective les informations collectées pour comprendre les grandes tendances du mécénat des entreprises du CAC 40.

# Préambule

## Structures observées : CAC 40



# Préambule

## Lexique

- 👉 **Indice CAC 40** (Cotation Assistée en Continu) : principal indice boursier de la Bourse de Paris, il est déterminé à partir des cours de quarante actions cotées en continu sur le premier marché parmi les cent sociétés dont les échanges sont les plus abondants sur Euronext Paris. Ces sociétés, représentatives des différentes branches d'activités, reflètent en principe la tendance globale de l'économie des grandes entreprises françaises et leur liste est revue régulièrement pour maintenir cette représentativité.
- 👉 **Mécénat en régie directe** : l'entreprise soutient directement des projets d'intérêt général, sans passer par l'intermédiaire d'une structure de gestion dédiée à la gestion de sa politique de mécénat.
- 👉 **Mécénat en régie indirecte** : l'entreprise gère tout ou partie de sa politique de mécénat à travers une ou plusieurs **structure(s) dédiée(s)**. Elle peut ainsi créer une **fondation** (fondation d'entreprise, fondation sous égide ou fondation reconnue d'utilité publique), un **fonds de dotation**, une **association** (déclarée ou reconnue d'utilité publique) ou une **structure de droit étranger** assimilable à l'une de ces formes juridiques.
- 👉 **Budget global de mécénat** : il correspond à toutes les dépenses de l'entreprise correspondant à des actions de mécénat (y compris **dons en nature et en compétences**), que cette dépense soit réalisée directement par la société mère ou par l'une de ses filiales (**mécénat en régie directe**) ou à travers une **structure dédiée** créée par l'une de ces entités (**mécénat en régie indirecte**).

# Conclusions

# Préalable

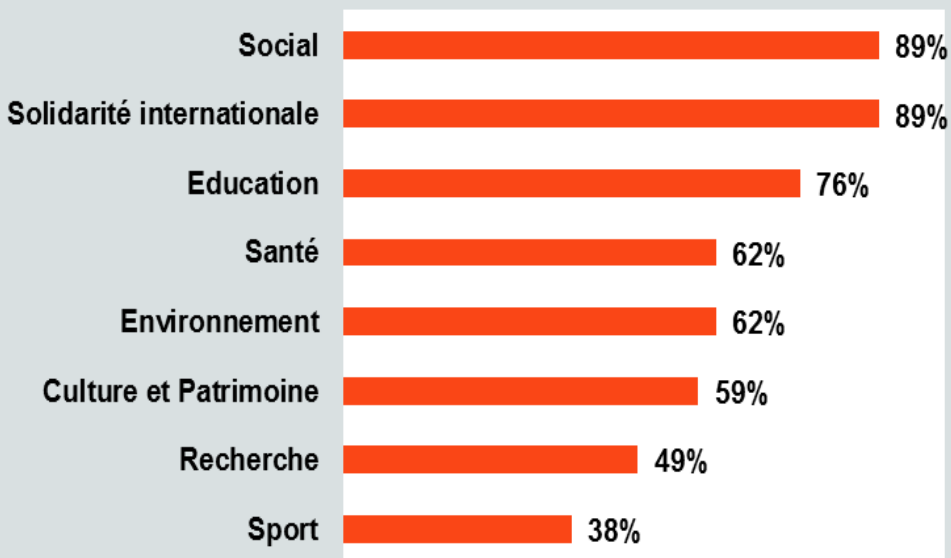
- Les résultats obtenus ne tiennent compte que des entreprises faisant l'objet d'un développement dans la présente étude. Les groupes Danone et Vallourec en sont exclus. Sauf mention contraire, les références faites ci-après aux « entreprises du CAC 40 » ou aux « groupes du CAC 40 » concernent donc que ces 38 entreprises.

# Périmètre d'action



# Un mécénat diversifié

## Domaines investis par les entreprises du CAC 40



Base : 37 entreprises

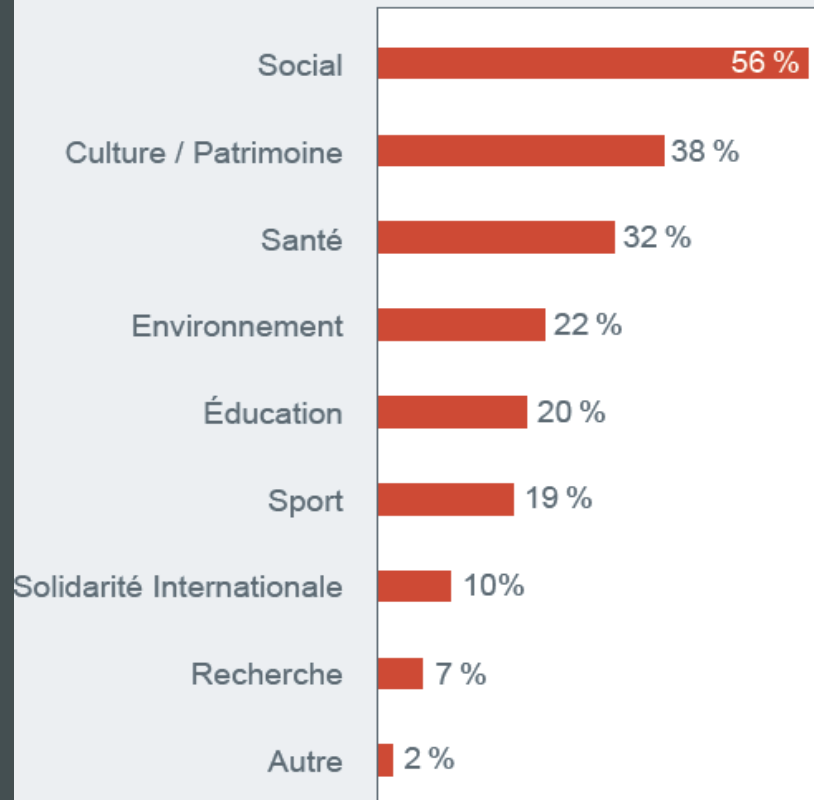
- Les groupes du CAC 40 multiplient les champs d'intervention : ils soutiennent en moyenne **5,2** domaines, contre **2,1** pour les entreprises de 200 salariés et plus\*.
- Leur soutien à la **solidarité internationale** et à la **recherche**, habituellement peu investies par les entreprises mécènes\*, est étroitement lié à leur envergure mondiale ainsi qu'à la maturité et à la diversité de leur politique de mécénat.

\*cf. Enquête Admical-CSA, page suivante.

# Enquête Admical-CSA 2012 : domaines d'intervention privilégiés par les entreprises de 200 salariés et plus



## Domaines investis par les entreprises de 200 salariés et plus



Nombre moyen de domaines : **2,1**

Source : *Le mécénat d'entreprise en France*, enquête Admical-CSA 2012

# Un mécénat international

- 
- Les groupes du CAC 40 développent **tous des actions de mécénat à l'international**, le plus souvent en cohérence étroite avec l'implantation géographique de leurs filiales.
  - Dans **86 %** des cas, la **politique de mécénat** est définie au niveau de la société mère et mise en œuvre par les filiales au niveau local, en complément d'actions initiées par le siège ou sa fondation.

# Budgets engagés\*

\* **N.B.** : Certaines des entreprises étudiées n'ont pas communiqué leur données budgétaires ou ne souhaitent pas les voir apparaître dans cette étude. Elles sont exclues de ce chapitre.

# Répartition des entreprises du CAC 40 selon leur chiffre d'affaires

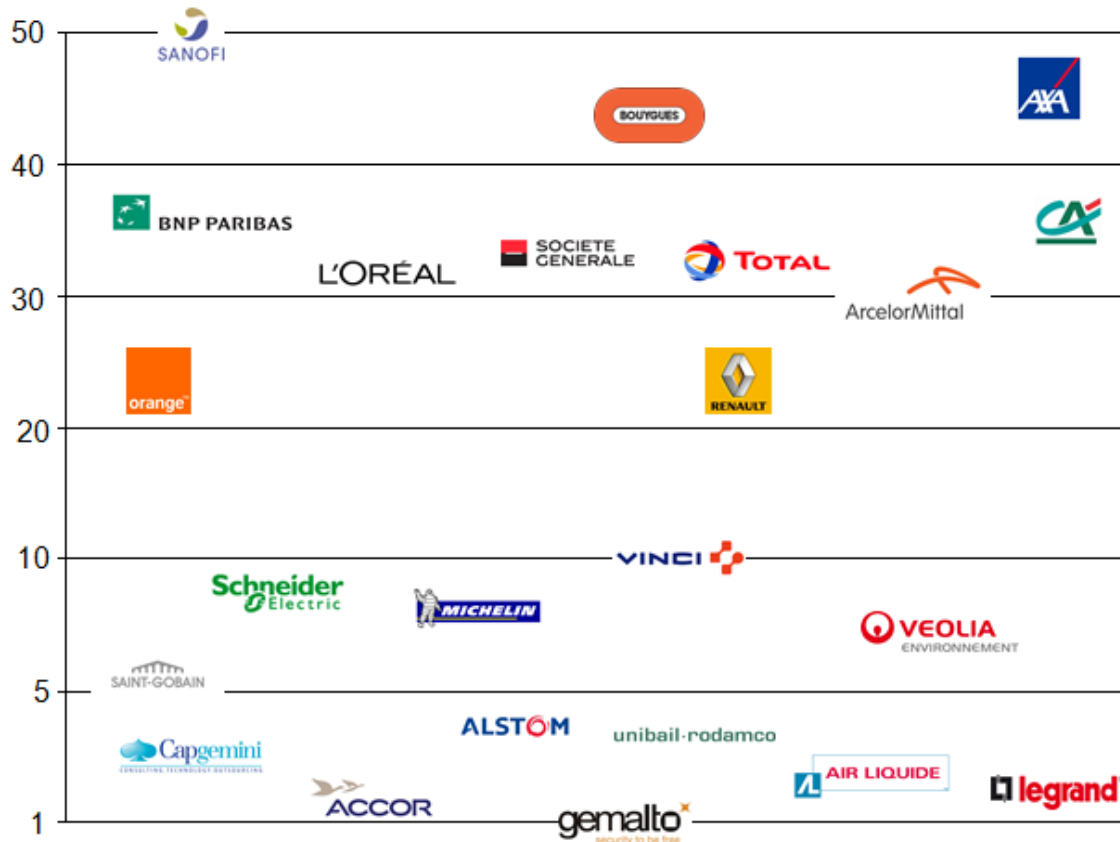
Milliards d'€ par an



Chiffre d'affaires moyen de ces entreprises : **34 Md€.**

Base : 38 entreprises

# Répartition des entreprises du CAC 40 selon leur budget global de mécénat\*



Base : 23 entreprises ayant communiqué leur budget global de mécénat\*

- Le budget global comprend le mécénat en régie directe et en régie indirecte\*\*.
- En 2012, les groupes du CAC 40 ont consacré en moyenne **19,2 M€ à des actions de mécénat**.
- Le budget de mécénat de **ces entreprises constitue en moyenne 0,06 % de leur chiffre d'affaires**.

**Rappel :** L'article 238 bis du CGI limite les avantages fiscaux aux dons cumulés n'excédant pas **0,5 % du chiffre d'affaires** de l'entreprise sur l'année d'exercice en cours.

\* Le périmètre de ce budget reste à la discrétion de l'entreprise : les méthodes de consolidation varient d'un groupe à l'autre.

\*\* Sur ces deux notions cf. lexique page 6 et schéma pages 26 et s.

# Répartition des structures dédiées au mécénat par budget annuel

Millions d'€ par an



Base : 28 structures de droit français, dédiées au mécénat et ayant accepté de communiquer leurs données financières

Le budget moyen observé est de **2,9 M€ par an**.

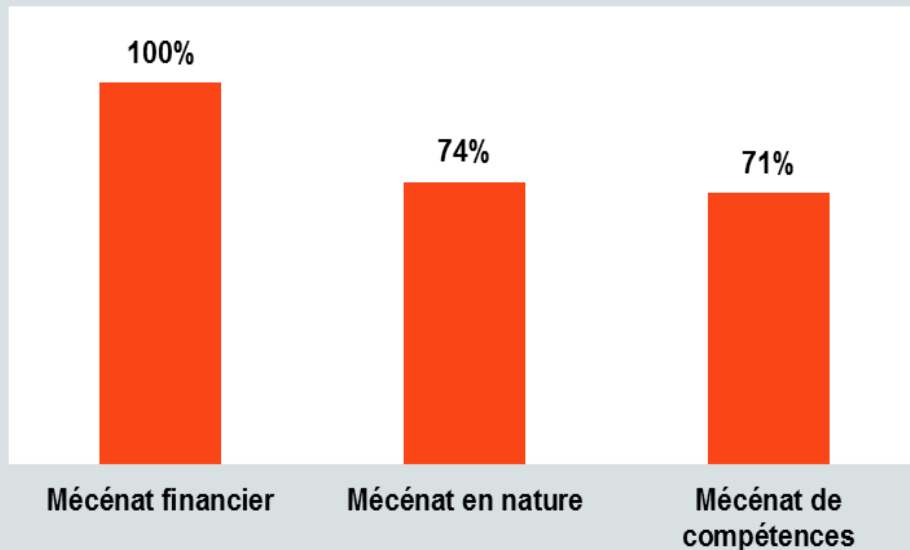
Les budgets varient **entre 0,2 M€ et 10 M€ par an** en fonction de la manière dont est structurée la politique de mécénat du groupe : dans certains cas une fondation mère pilote le mécénat du groupe (ex : groupe BNP Paribas), dans d'autres les filiales-métiers créent chacune leur propre structure de mécénat (ex : groupe Bouygues).

# Modes d'intervention



# Un engagement dépassant l'apport financier traditionnel

## Modes d'interventions



Base : 38 entreprises

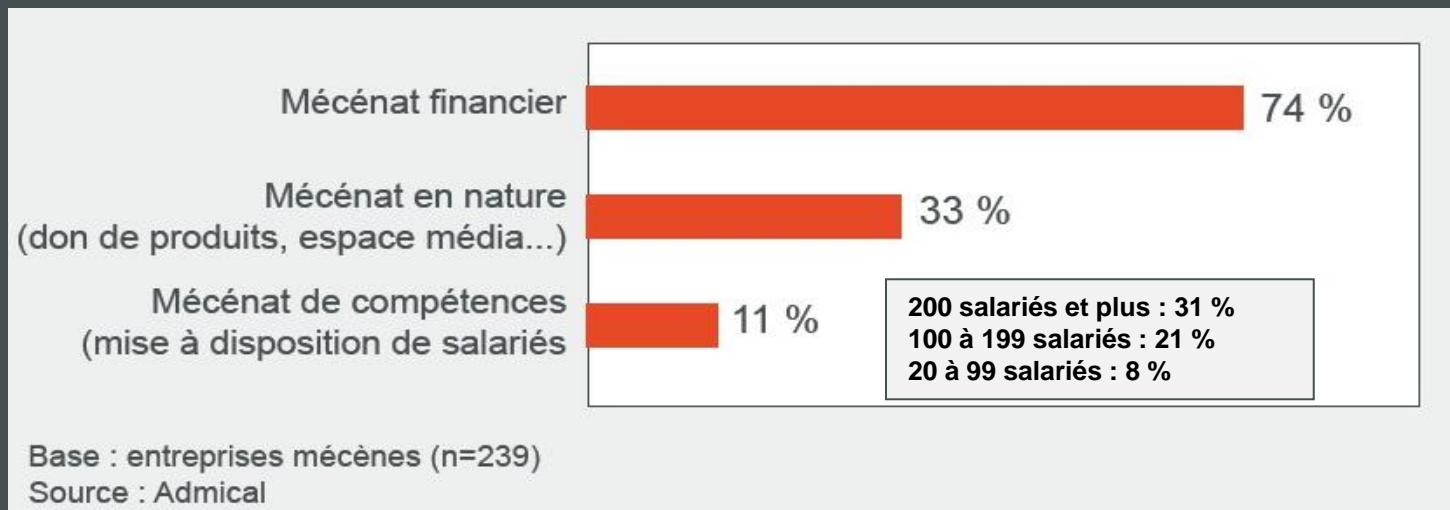
**Rappel :** Le **mécénat en nature** se traduit par la remise d'un bien, l'exécution d'une prestation de services ou la mise à disposition de moyens matériels, personnels ou techniques.

Le **mécénat de compétences** est la mise à disposition de salariés sur leur temps de travail.

- ✎ L'ensemble des entreprises du CAC 40 pratique le mécénat financier.
- ✎ **74 %** font par ailleurs des **dons en nature** tandis que seules 33 % des entreprises interrogées dans le cadre de l'étude Admical-CSA 2012 sont concernées par cette forme de mécénat\*.
- ✎ Le **mécénat de compétences** concerne quant à lui **71 %** des groupes du CAC 40 contre 31 % pour les entreprises de 200 salariés et plus\*. Par manque d'information, peu d'entre eux ont cependant pu communiquer le nombre de collaborateurs impliqués pour l'ensemble du groupe.

\* cf. page suivante

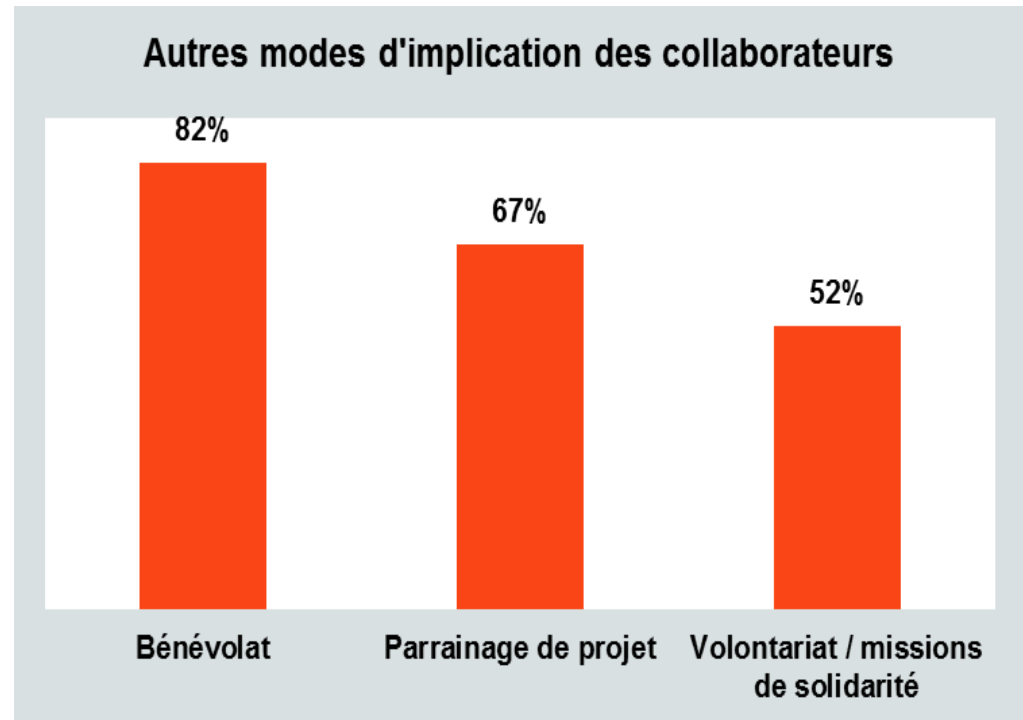
# Enquête Admical-CSA 2012 : modes d'intervention privilégiés par les entreprises mécènes



Source : *Le mécénat d'entreprise en France*, enquête Admical-CSA 2012

# Des collaborateurs impliqués

- Avec des **effectifs moyens** avoisinant les **115 200 salariés**, la plupart des groupes du CAC 40 font de l'implication des collaborateurs une priorité. La mise en place de ce dispositif complexe est rendue possible par les efforts concomitants des directions juridiques et des départements ressources humaines et mécénat de ces grandes entreprises.
- En complément du mécénat de compétences, les entreprises du CAC encouragent vivement leurs collaborateurs à faire du **bénévolat**, à **parrainer des projets** voire à s'impliquer dans des actions de **volontariat ou des missions de solidarité**.



Base : 33 entreprises

**Rappel** : Ces modes d'implication ne donnent lieu à **aucun avantage fiscal** pour l'entreprise mais font néanmoins **partie intégrante de sa politique de mécénat**.

# Des collaborateurs impliqués : zoom sur le groupe EDF



- Le fonds Agir pour l'emploi EDF est une initiative solidaire des entreprises du groupe EDF, de la fondation d'entreprise EDF et de diverses organisations syndicales. Il a pour objet de contribuer au développement de l'emploi et de favoriser l'insertion professionnelle de personnes en difficulté. Il soutient des SIAE\*, des services de proximité, des services d'aide à la personne ainsi que des organismes d'aide à la création d'entreprises par des chômeurs.
- Le fonds est financé en premier lieu par les **dons des salariés et retraités du groupe**. Ces dons sont abondés à 200 % de l'entreprise.

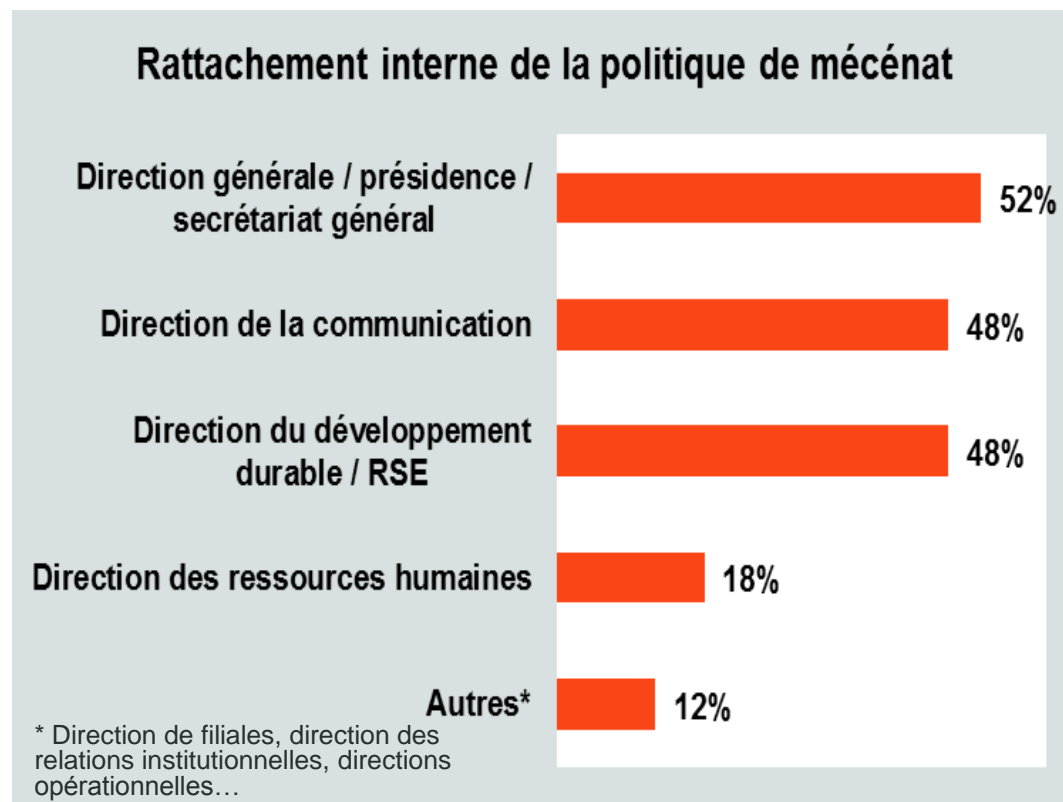
\* Les **SIAE (structures d'insertion par l'activité économique)** prennent la forme d'entreprises d'insertion (EI), d'ateliers ou chantiers d'insertion (ACI), d'entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI) et d'associations intermédiaires (AI).

# Gestion de la politique de mécénat

# Une diversité de rattachement

En régie directe comme en régie indirecte, les équipes mécénat sont en général rattachées à la **présidence** ou à la **direction générale**, à la **direction de la communication** ou à la **direction du développement durable** du groupe ou de la filiale.

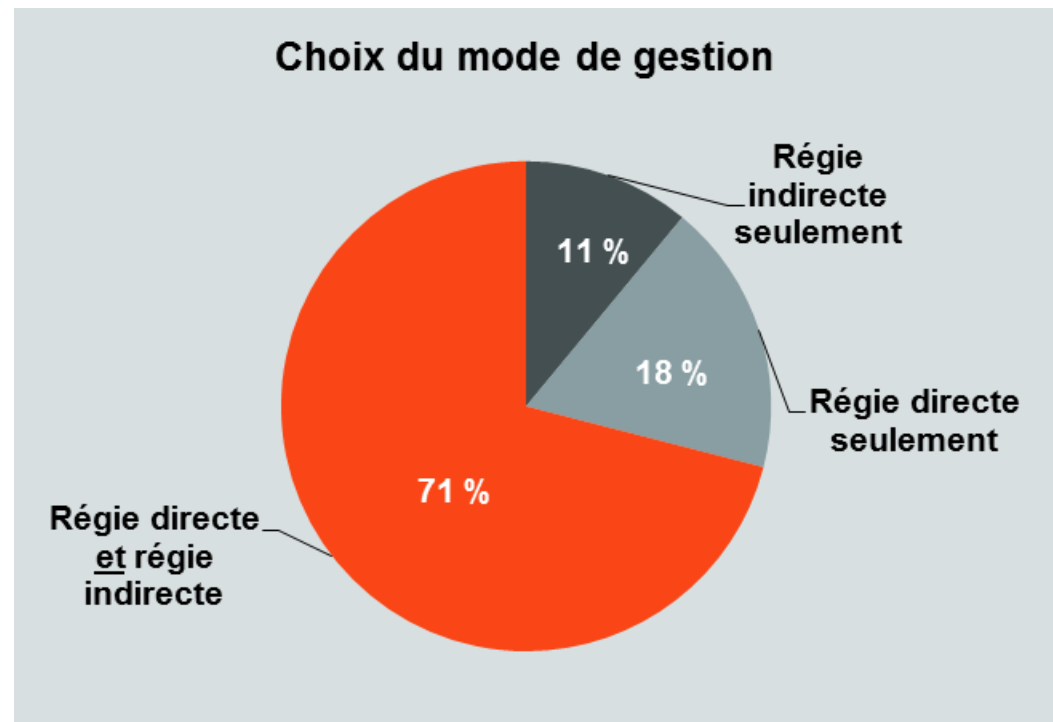
En raison de la multiplication des axes d'intervention et des structures de gestion au sein des groupes du CAC 40, **42 %** d'entre eux optent pour **des rattachements multiples** (en général présidence/direction générale et communication ou communication et développement durable/RSE), attestant du rôle stratégique et transversal du mécénat au sein de ces très grandes entreprises.



Base : 33 entreprises

- **Plus des deux tiers** des entreprises du CAC 40 choisissent de gérer leur politique de mécénat en **régie directe et à travers une ou plusieurs structure(s) dédiée(s)**. Cette multiplication des modes de gestion s'explique par la diversité des axes d'intervention et par la gestion plus ou moins autonome du mécénat par les filiales.

**Rappel :** L'entreprise a le choix de gérer son mécénat en régie directe et/ou en régie indirecte (cf. lexique page 6 et schéma pages 26 et s.).



Base : 38 entreprises

# Une multiplication des modes de gestion : zoom sur le groupe Société Générale

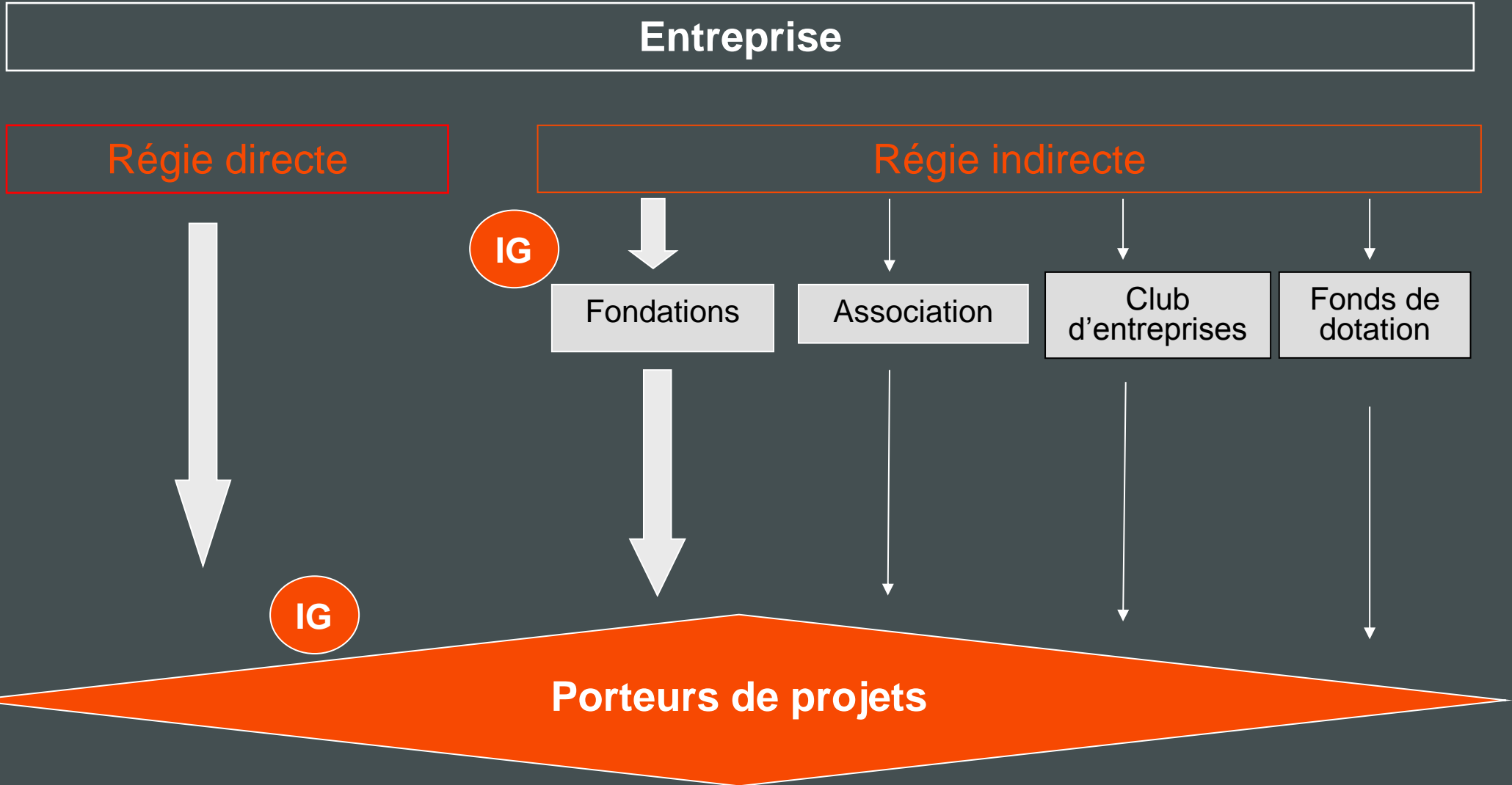


- Certains groupes du CAC 40 n'hésitent pas à multiplier les modes de gestion en **créant des programmes de régie directe ou des structures de gestion dédiées à un seul domaine d'intervention** afin de mieux structurer et davantage clarifier leur politique de mécénat.
  
- Le groupe Société Générale a ainsi créé :
  - La **fondation d'entreprise Société Générale pour la solidarité** qui œuvre en faveur de l'insertion professionnelle ;
  - L'**association Mécénat Musical Société Générale**, dédiée à la promotion et la diffusion de la musique classique ;
  - La **collection Société Générale** (régie directe) qui compte plus de 300 œuvres de créateurs contemporains majeurs ;
  - Le programme **Citizen Commitment** (régie directe) qui rassemble les actions et les projets solidaires des associations partenaires et des filiales Société Générale dans le monde.





# Possibilités de gestion du mécénat d'entreprise



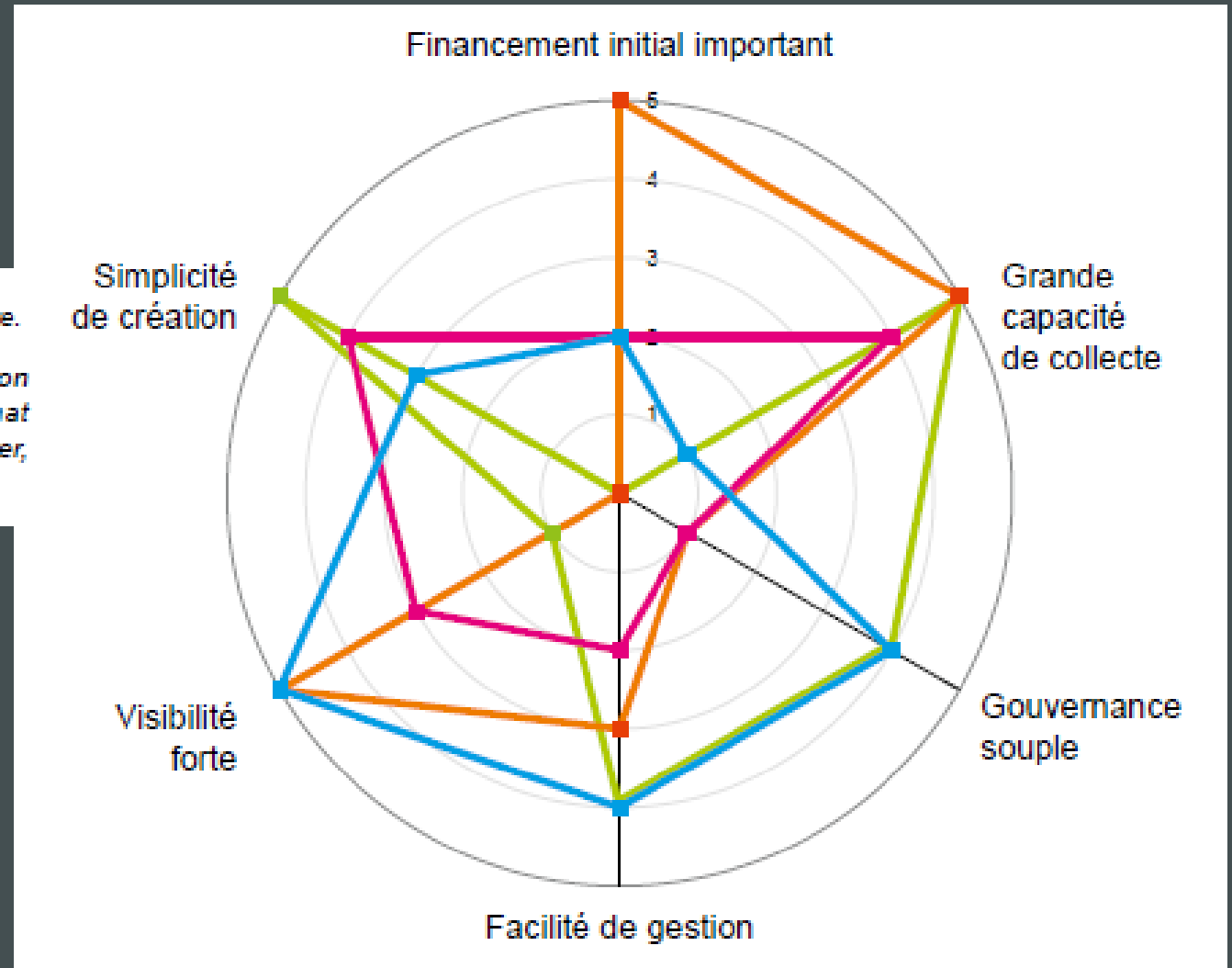
Source : Institut Admical 2012

# Schéma comparatif des principales structures dédiées au mécénat

Les zones de 0 à 5 représentent l'intensité du critère.

Ce schéma de synthèse est issu de la formation Admical, dispensée aux responsables mécénat des entreprises, dans une session intitulée : Gérer, communiquer et évaluer sa politique de mécénat.

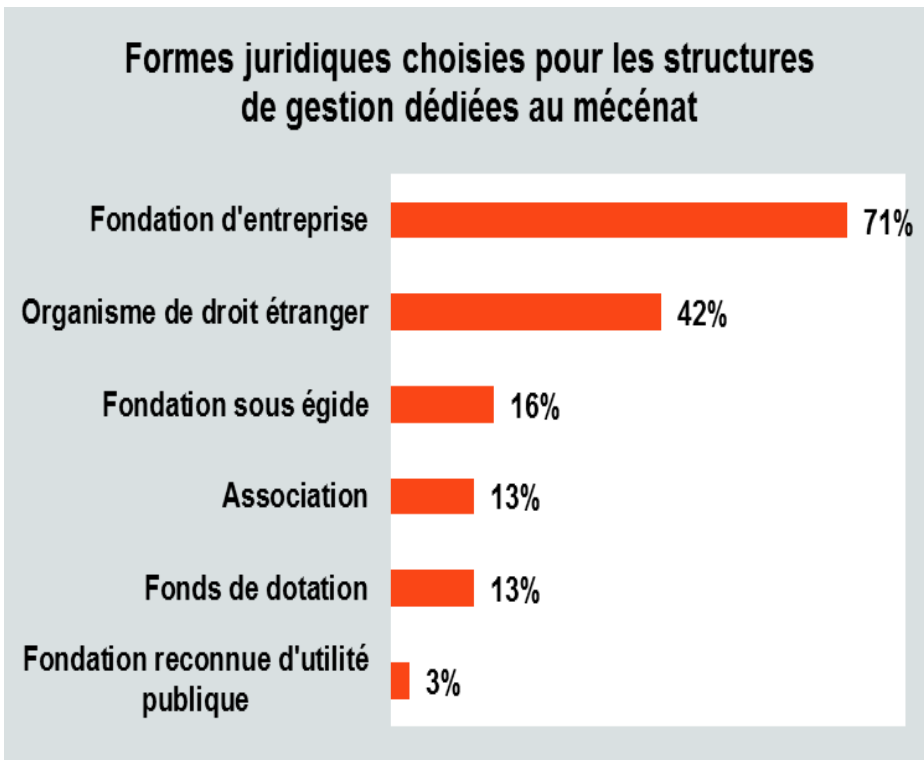
- Fondation d'entreprise
- Fondation abritée
- Fondation RUP
- Fonds de dotation



*Mécènes sans frontières,*  
Laure Chaudey, Admical, 2011

# Quelles structures dédiées au mécénat ?

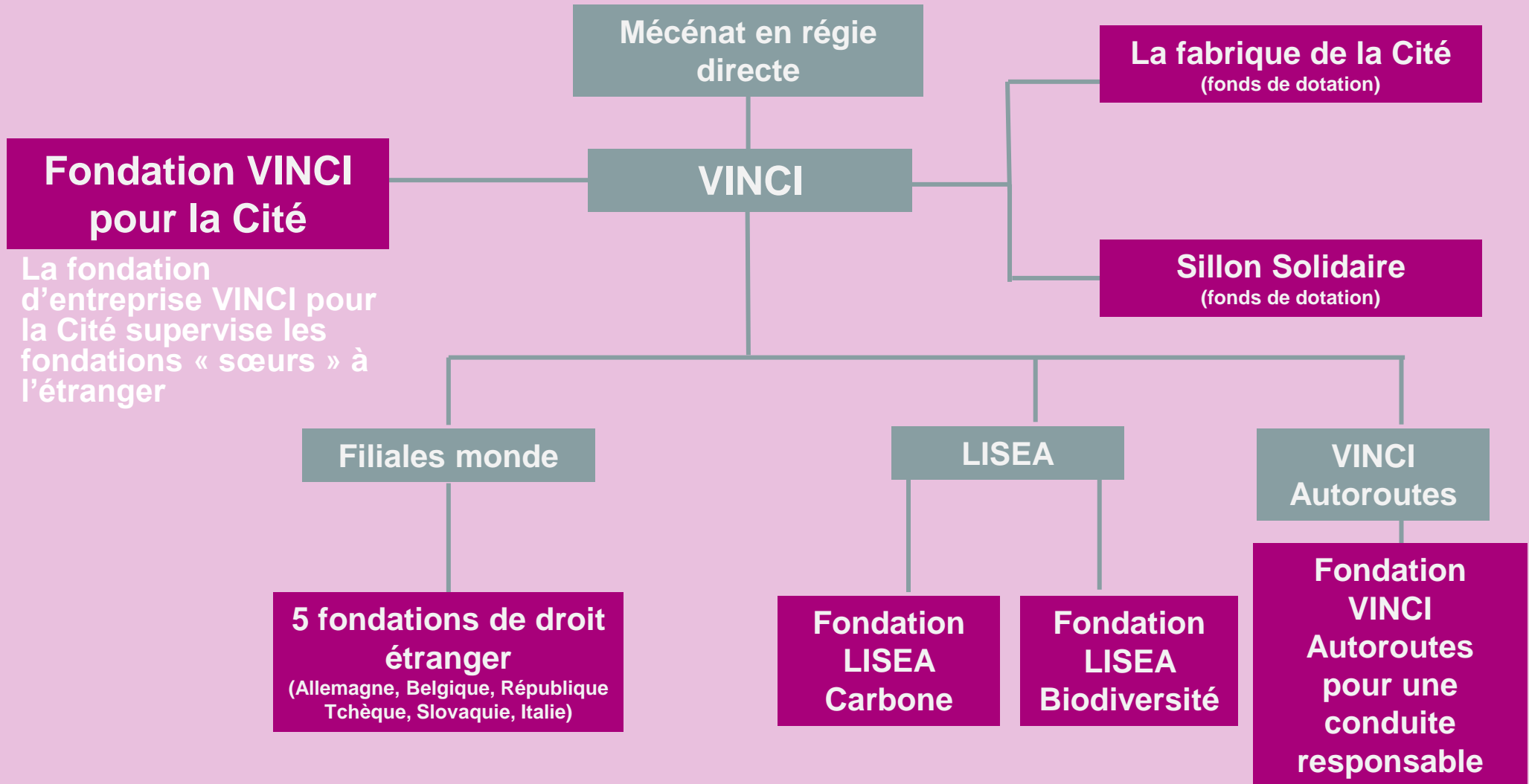
- En moyenne les groupes du CAC 40 créent **2,8 structures dédiées** à la gestion de leur politique de mécénat, plus de dix dans certains cas.



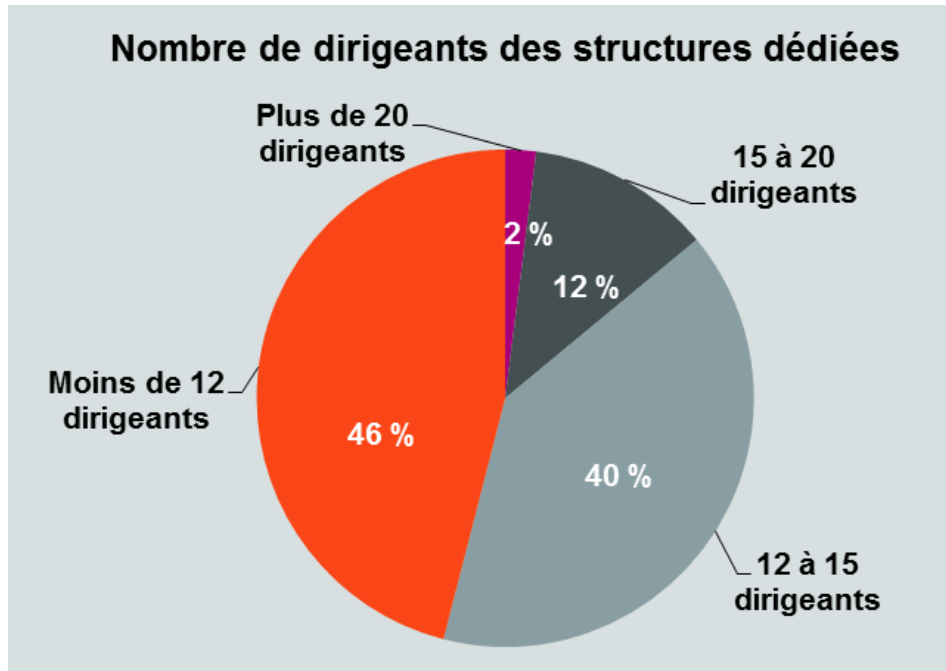
Base : 31 entreprises ayant créé une ou plusieurs structures dédiées au mécénat

- Sur les **105 structures dédiées** au mécénat fondées par les groupes du CAC 40, **plus de la moitié** sont des **organismes de droit étranger**, attestant la dimension internationale que revêt la politique de mécénat de ces entreprises de taille mondiale.
- La **fondation d'entreprise** reste l'outil de gestion privilégié : **71 %** des groupes du CAC 40 agissant en régie indirecte ont fait ce choix. C'est à ce jour le seul outil juridique exclusivement dédié au mécénat d'entreprise.
- On note par ailleurs la multiplication des **fonds de dotation** qui concernent désormais **13 %** des entreprises du CAC 40 agissant en régie indirecte, contre 6 % en 2012.

# Une multiplication des structures dédiées : zoom sur le groupe Vinci



# Gouvernance des structures dédiées au mécénat



Base : 41 structures dédiées au mécénat

- ✎ Dans **91 %** des cas, il s'agit d'un **conseil d'administration**. Les **comités exécutifs** sont plus rares (**7 %**).
- ✎ On compte **en moyenne 11 dirigeants** pour les structures dédiées au mécénat de ces grands groupes.
- ✎ La répartition par collèges des **fondations d'entreprises** est en moyenne la suivante :
  - **7 représentants des entreprises fondatrices**
  - **1 à 2 représentants du personnel ;**
  - **5 personnalités qualifiées.**

**Rappel :** Il n'y a **pas de règle concernant le nombre de dirigeants** de ces structures dédiées au mécénat (fondation, fonds de dotation ou association).

En revanche les **fondations d'entreprise** ont l'obligation de respecter certains *quorum* concernant la **répartition des collèges** au sein de leur conseil d'administration : il doit être composé pour deux tiers au plus par les fondateurs ou leurs représentants et par les représentants du personnel, et pour un tiers au moins par des personnalités qualifiées dans les domaines d'intervention de la fondation.

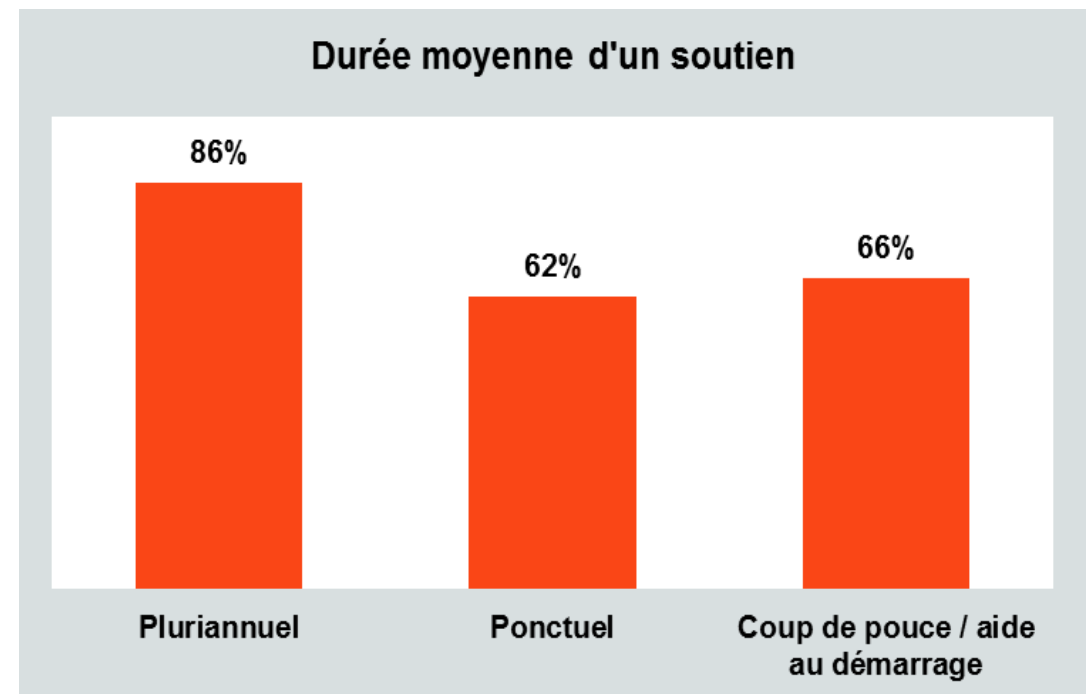
# Equipes dédiées au mécénat

- Le nombre de collaborateurs composant les équipes de mécénat des groupes du CAC 40 varie en fonction du mode de gestion choisi :
  - En **régie directe**, on compte en moyenne **1 salarié à temps plein** et **3 salariés à temps partiel\***. Le mécénat fait souvent partie des attributions du salarié sans être sa mission principale.
  - La tendance est inversée dans les **structures dédiées au mécénat** qui sont gérées en moyenne par **4 salariés à temps plein** et **1 salarié à temps partiel**.
  - Des **bénévoles** viennent parfois renforcer les équipes.

# Projets soutenus

# Quelle durée d'engagement ?

- Les entreprises du CAC 40 multiplient leur manière de s'engager mais privilégient néanmoins des soutiens de longue durée : **86 %** d'entre elles **s'engagent sur plusieurs années** auprès de certains projets.
- Elles sont ainsi en accord avec la *Charte du mécénat d'entreprise* qui définit le mécénat comme un « engagement libre de l'entreprise [...] **inscrit dans la durée** ».
- Deux tiers d'entre elles soutiennent par ailleurs aussi des projets de manière ponctuelle ou les aident à démarrer.



Base : 29 entreprises

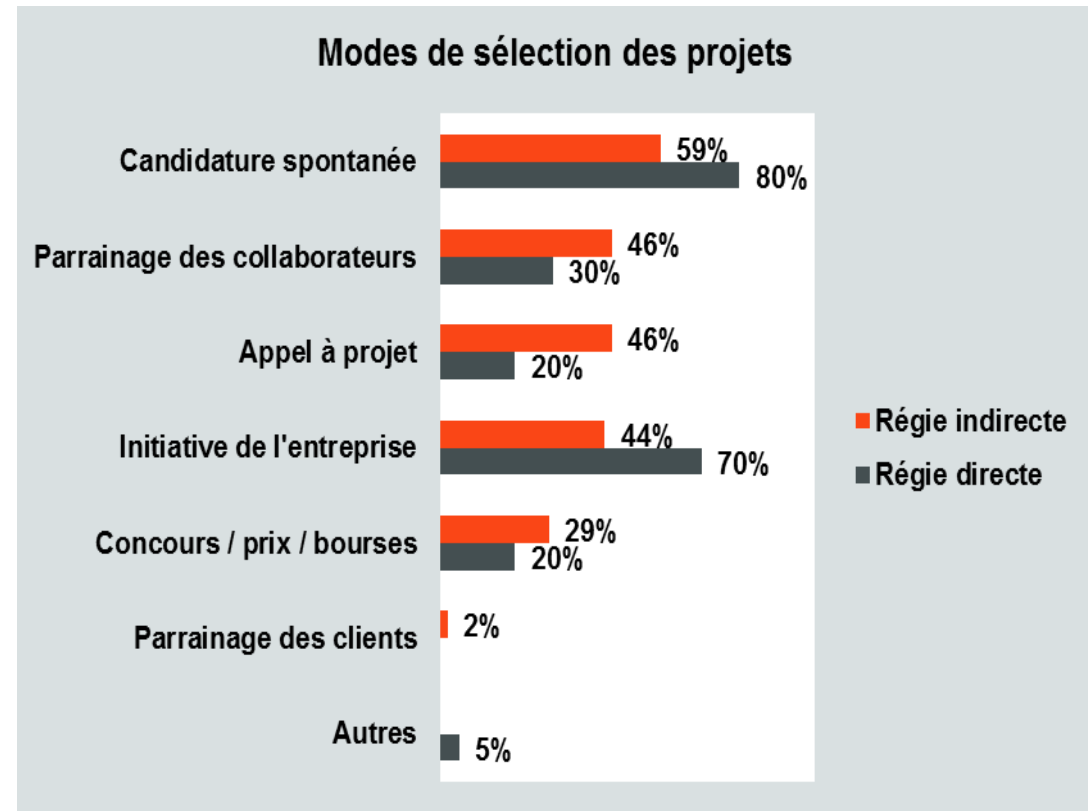


# Quels modes de sélection ?

Qu'elles agissent en régie directe ou *via* des structures dédiées, les entreprises du CAC 40 **multiplient les modes de sélection des projets** en fonction des axes et des programmes concernés.

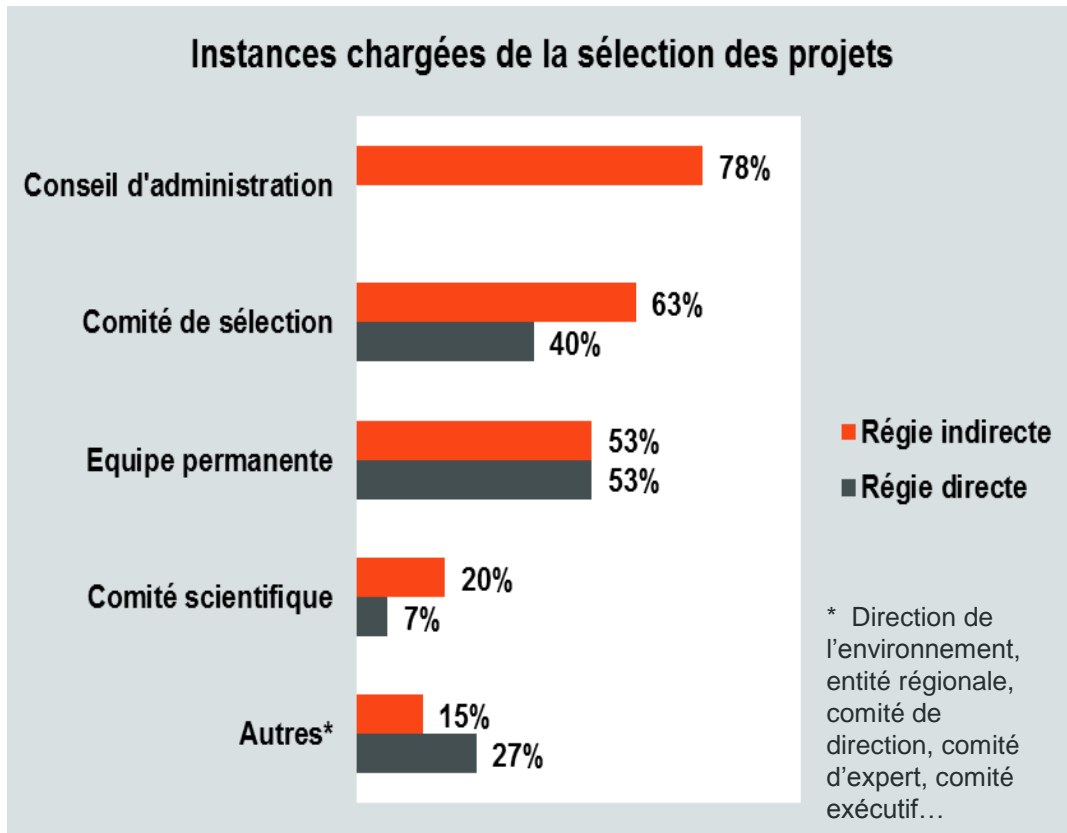
En régie directe, elles privilégient les **candidatures spontanées (80 %)** ou **contactent elles-mêmes les porteurs de projets (70 %)**.

Les structures dédiées au mécénat ont quant à elle le plus souvent recours à la **candidature spontanée (59 %)**, au **parrainage des collaborateurs (46 %)** ou aux **appels à projets (46 %)**. Elle sont également souvent à **l'initiative des partenariats (44 %)**.



Base : 40 structures dédiées au mécénat et 20 entreprises gérant pour tout ou partie leur mécénat en régie directe

# Organes intervenant dans le processus de sélection des projets



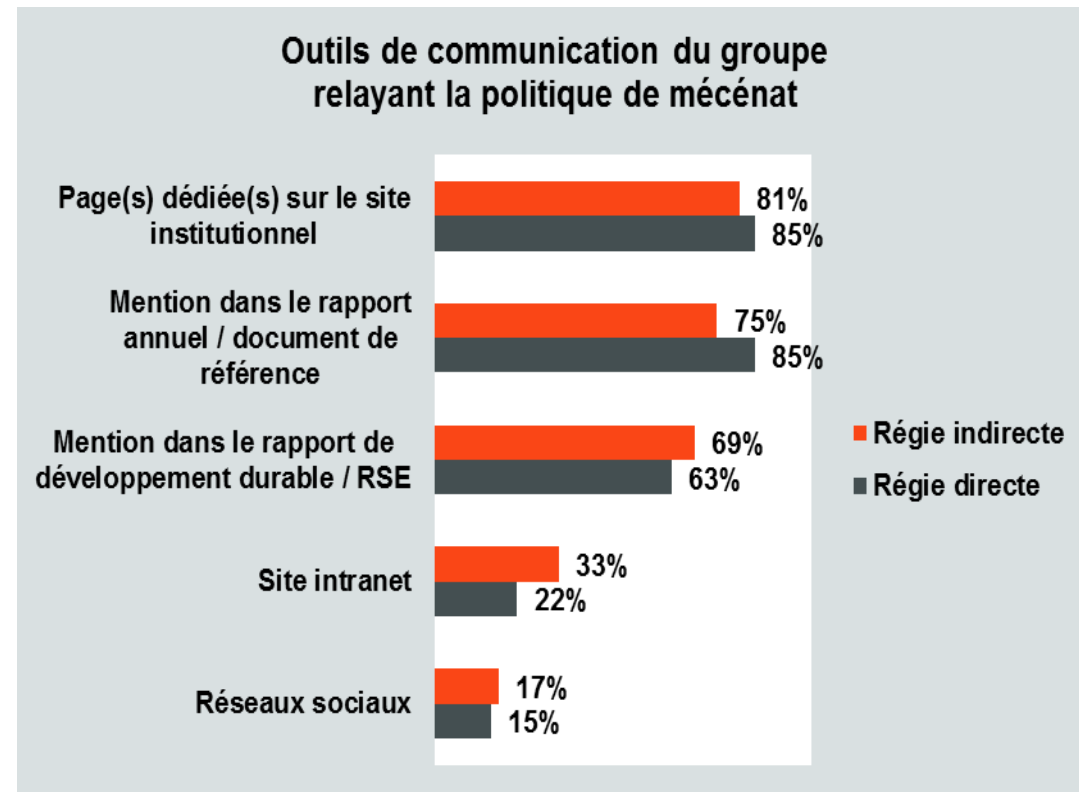
Base : 40 structures dédiées au mécénat et 15 entreprises gérant leur mécénat en régie directe

- Dans une grande majorité des cas, le **conseil d'administration** des structures dédiées au mécénat intervient dans le processus de sélection des projets (**78 %**). En amont ou pour des montants plus faibles de soutien, l'**équipe permanente (53 %)** et/ou un **comité de sélection (63 %)** peuvent également être sollicités.
- En régie directe l'**équipe permanente** est en général chargée d'examiner les projets (**53 %**). Dans **40 %** des cas, en remplacement ou en complément de l'équipe mécénat, un **comité de sélection** intervient dans le processus de sélection.

# Communication

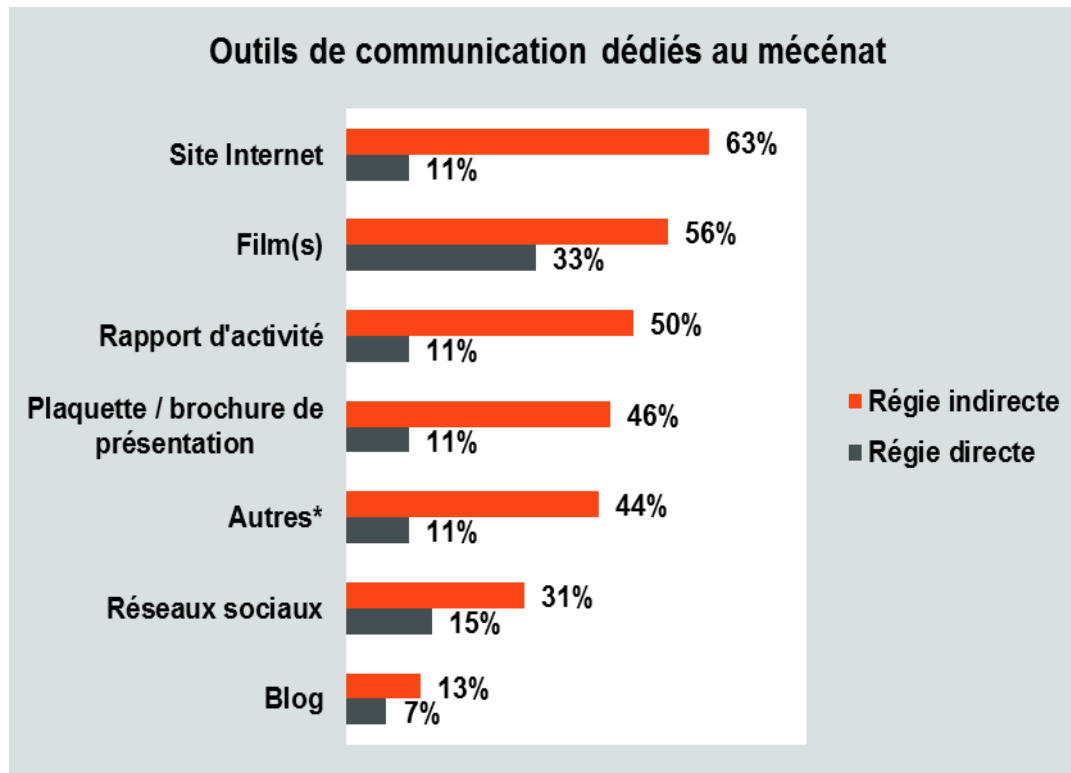
# Les outils de communication du groupe au service de la communication du mécénat

- Les outils de communication institutionnelle des groupes du CAC 40, leur permettent d'**informer le public, les salariés et toutes leurs parties prenantes** de la politique de mécénat menée.
- Le **site Internet institutionnel**, le **rapport annuel** et le **rapport de développement durable / RSE** sont les plus fréquemment utilisés à cette fin.



Base : 27 entreprises gérant pour tout ou partie leur mécénat en régie directe et 48 structures dédiées au mécénat

# Les outils de communication dédiés au mécénat



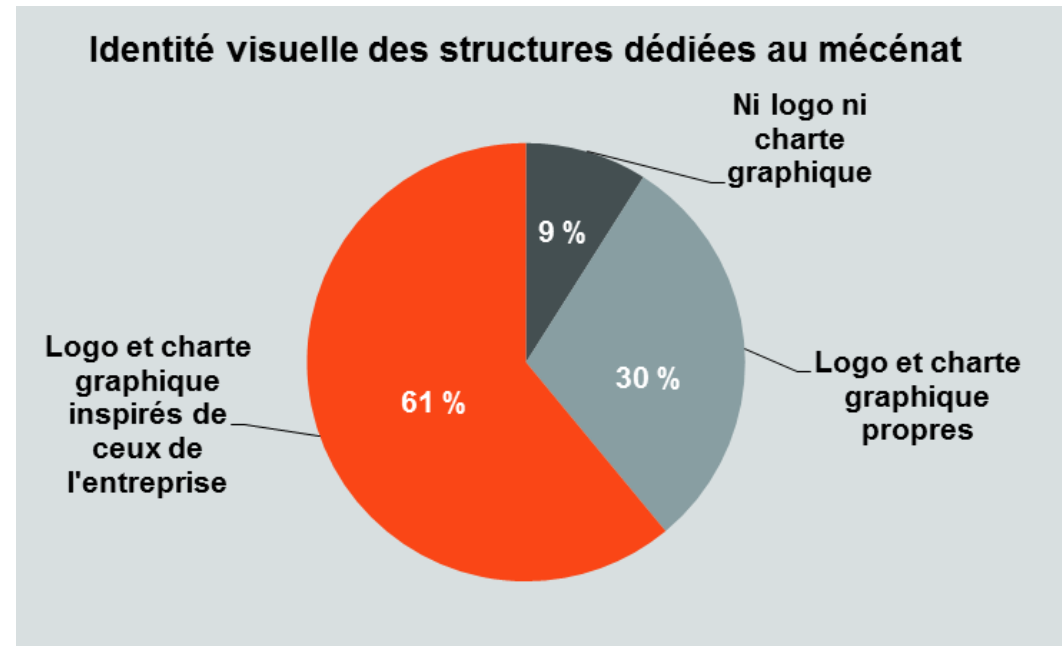
Base : 48 structures dédiées au mécénat et 27 entreprises gérant pour tout ou partie leur mécénat en régie directe

\* Newsletters, communiqués de presse, charte de mécénat, journaux internes, partenariats médias, applications Smartphone, etc.

- Presque toutes les entreprises étudiées ont mis en place des **outils réservés à la communication du mécénat**, symbole de la place importante que le mécénat occupe dans la stratégie globale de l'entreprise.
- Ces outils sont en général dédiés à la/les structures créées pour gérer tout ou partie du mécénat du groupe, mais le mécénat en régie directe peut également faire l'objet de supports de communication spécifiques, par exemple dans le cadre d'un prix ou d'une collection, lorsque l'entreprise cherche à donner une identité particulière à son mécénat,.

# Quelle identité visuelle pour la politique de mécénat ?

- 91 % des structures dédiées au mécénat dans les groupes du CAC 40 ont une **identité visuelle propre ou inspirée de celle de l'entreprise**.
- En régie directe, la politique de mécénat n'a généralement pas d'identité visuelle distincte de celle du groupe.



Base : 44 structures dédiées au mécénat

# Quelle identité visuelle pour la politique de mécénat : zoom sur le groupe BNP Paribas



- En 2010, le groupe BNP Paribas a choisi de donner à sa politique de mécénat une identité propre : « *BNP Paribas Corporate Philanthropy* ».



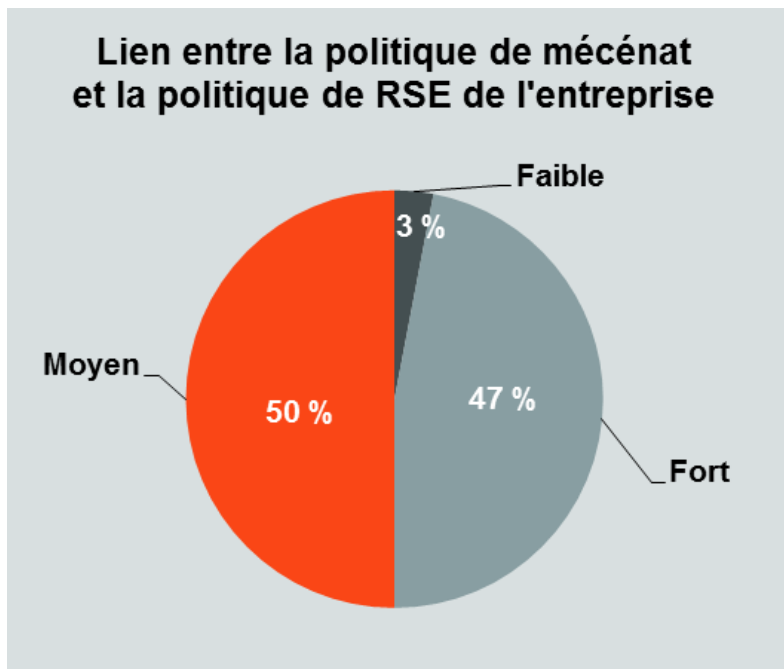
- Piloté par la fondation BNP Paribas, *BNP Paribas Corporate Philanthropy* assure la cohérence des programmes de mécénat conduits dans le monde par le groupe dans cinq grands domaines : la culture, la solidarité, l'éducation, la santé et l'environnement.
- A cette fin, une identité visuelle a été imaginée, s'inspirant du logo et de la charte graphique du groupe.
- Des outils de communication dédiés ont également vu le jour : [page dédiée sur le site institutionnel](#), [film](#)...

# Intégration du mécénat dans une stratégie d'entreprise



# Un mécénat en lien avec la politique de RSE\* de l'entreprise

Les entreprises répondantes **établissent toutes un lien**, plus ou moins fort, entre leur politique de mécénat et leur politique de RSE.



Base : 30 entreprises

\* Responsabilité sociale de l'entreprise

**Rappel** : lien entre la politique de mécénat et la politique de RSE :

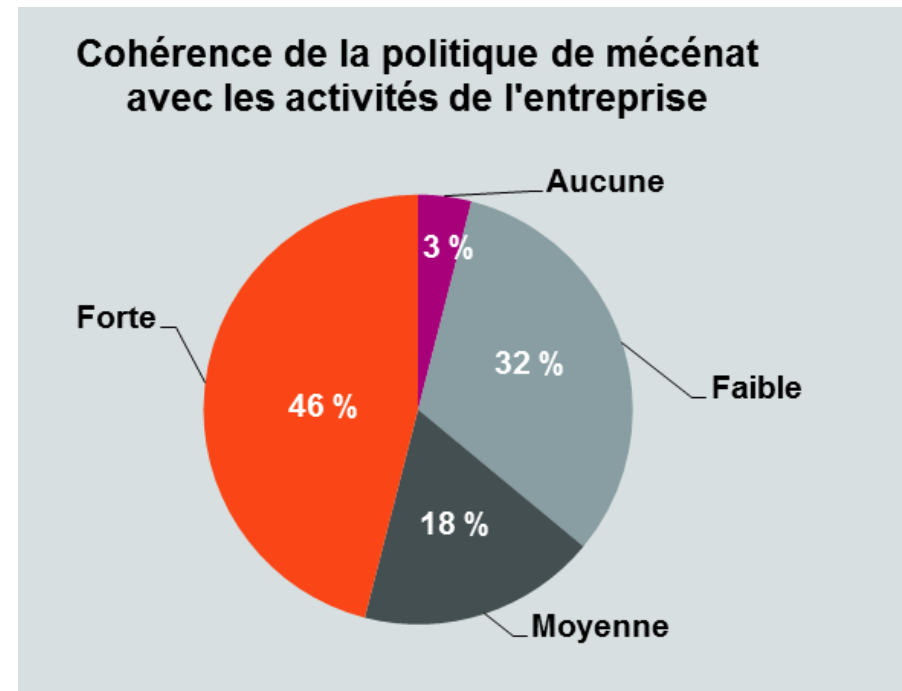
- **Fort** : le département mécénat et / ou la fondation est rattachée d'un point de vue organisationnel au département RSE ; les deux stratégies sont cohérentes et il existe des synergies fortes entre les actions.
- **Moyen** : le département / l'équipe mécénat n'est pas rattachée sur le plan organisationnel au département RSE. Entre les deux équipes / départements, il existe des formats de rencontre (type comité de pilotage) réguliers permettant d'avoir, a minima, des objectifs de cohérence / synergies entre les stratégies et les actions menées, a maxima, de mettre en œuvre des projets / programmes stratégiques de façon coordonnée.
- **Faible** : d'un point de vue organisationnel, il n'existe pas de lien entre les départements et d'un point de vue stratégique et opérationnel, il n'existe pas d'objectif de cohérence entre les actions ; il peut exister des actions ponctuelles et non significatives ; les équipes respectives se connaissent sans pour autant travailler ensemble.
- **Aucun** : la politique de mécénat n'entretient a priori aucune relation avec la politique de RSE de l'entreprise.

# Un mécénat en cohérence avec les missions et activités de l'entreprise

- La politique de mécénat des entreprises du CAC 40 présente presque toujours une cohérence avec les missions ou les activités du groupe. Dans **2/3** des cas cette cohérence est **forte ou moyenne**.

**Rappel :** cohérence de la politique de mécénat avec les mission / activités du groupe :

- **Forte** : la politique de mécénat s'appuie directement sur les compétences clés de l'entreprise.
- **Moyenne** : la politique de mécénat est en lien avec le secteur d'activité de l'entreprise sans s'appuyer sur ses compétences clés.
- **Faible** : La politique de mécénat est en cohérence avec les missions de l'entreprise mais n'a pas de lien direct avec son secteur d'activité et ses compétences clés.
- **Aucune** : La politique de mécénat n'a aucun lien direct ou indirect avec les missions ou activités de l'entreprise.



Base : 28 entreprises

Admical remercie toutes les entreprises qui ont contribué à la réalisation de cette étude.

Pour toute information, contactez  
Chloé Baunard-Pinel  
Responsable des études comparatives – juriste  
[cbaunard@admical.org](mailto:cbaunard@admical.org)